

UN ENJEU : L'ÉGALISATION DES CHANCES

L'école maternelle est en première ligne pour accueillir cet enfant qui, comme les autres, découvre l'école pour la première fois. Elle est même parfois le lieu où se révèle le handicap, et l'on imagine aisément la qualité de la communication requise pour l'annoncer à la famille.

Si, dix années ou presque après le cadre donné par la [loi du 11 février 2005](#), les structures, partenariats, et procédures semblent installés dans le paysage éducatif, leur cohérence reste à la charge des acteurs concernés. Que la famille ait droit à scolariser son enfant dans l'école de référence ne signifie pas que l'accueil soit banalisé.

DE L'INTÉGRATION À L'INCLUSION

La question de la scolarisation des élèves en situation de handicap n'est pas à proprement parler nouvelle pour l'école maternelle. Traditionnellement sensible à la question du développement de l'enfant et de sa socialisation, elle a la plupart du temps constitué un lieu d'accueil bienveillant pour ces intégrations, le plus souvent soumises toutefois à la capacité d'adaptation des enfants à exercer le « métier d'élève ».

La loi de 2005 implique un changement de paradigme. Il ne s'agit plus de s'assurer de la possible adaptation de l'enfant à une scolarisation en milieu ordinaire, mais d'adapter le contexte et les situations d'enseignement aux besoins des élèves concernés.

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

S'il s'agit bien de permettre à l'enfant d'aller à l'école « normale », l'enseignant à qui est confié cet enfant n'est pas appelé à devenir un spécialiste. Pour autant, il est au cœur d'un partenariat déterminant pour la réussite de l'accueil.

Avec les parents tout d'abord. La question de la révélation du handicap est en soi un évènement qui le plus souvent bouleverse l'équilibre psychique des parents. Le cheminement passe par des phases (douleur, espoir, acceptation, hésitation, opposition, ...) qui peuvent sembler entraver le projet de scolarisation ([suite p 4](#)).

Éditorial

Accueillir les élèves en situation de handicap plutôt que scolariser des élèves handicapés : l'ambition est de taille. Il s'agit bien de respecter le droit à l'éducation pour tous, de favoriser l'inclusion plutôt que l'intégration, de donner à chacun le meilleur.

Dans le collectif de vie et d'apprentissages que constitue une classe maternelle, un seul enfant est « différent » et c'est un ensemble d'habitudes et de gestes professionnels qu'il faut revoir, réévaluer, adapter pour garantir la cohésion au sein de la communauté éducative spécifique à l'école maternelle.

Notre groupe de travail départemental associant professionnels de l'école maternelle et du handicap s'est fixé pour objectifs de fournir aux acteurs de terrain des outils pour apporter des réponses au quotidien.

Nous formulons le souhait que cette lettre, de manière complémentaire aux actions engagées dans les écoles, réponde au mieux aux attentes de chacun.

Régine VIGIER, IEN
Pôle ASH 44
Gilles TUDAL, IEN
Mission École Maternelle 44

Rendez-vous

Les jardins de la création

Claude PONTI revient au Jardin des Plantes de Nantes

Du 15 juin

au 20 octobre 2014

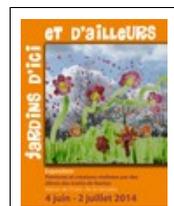


Jardins d'ici et d'ailleurs

Quinze classes exposent les travaux

artistiques réalisés dans le cadre du projet « Jardins d'ici et d'ailleurs » en partenariat avec la Ville de Nantes.

Du 4 juin au 2 juillet 2014 à la Maison de l'Érdre sur l'île de Versailles.



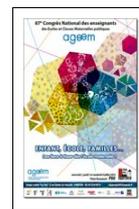
Actualités

Congrès National de l'AGEEM

du 2 au 4 juillet 2014 à Pau

Enfant, École, Familles...

Des liens à tisser dès l'école maternelle ?



La nouvelle organisation du temps scolaire à l'école

(document de l'Académie de Nantes)

Note d'information DEPP - juin 2014

(hausse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans)

Prochain numéro de la lettre trimestrielle des

ÉCOLES MATERNELLES 44

Décembre 2014

Accompagner des élèves avec des troubles du spectre autistique (TSA)



Chaque enfant autiste est singulier et a sa propre personnalité. Il s'agit pour l'école de mieux comprendre pour mieux accueillir et mieux accompagner.

Participer à la mise en œuvre de l'accueil :

L'élève rencontre des difficultés dans la compréhension de son environnement et dans les interactions sociales. Il est parfois nécessaire de le **familiariser progressivement** aux différents lieux de vie et à leurs particularités. L'accompagnement dispensé (repères visuels, aide à la structuration spatio-temporelle) permettra de **mieux comprendre les codes sociaux et les comportements adéquats** qui

peuvent paraître évidents pour les autres élèves.

Sensibiliser l'environnement, prévenir les situations difficiles :

L'élève peut avoir des comportements inappropriés, atypiques, (stéréotypies, intérêt envahissant...) qui sont source de perturbations au sein de la classe. Ces « bizarreries » inquiètent parfois les autres enfants et il est alors nécessaire de sensibiliser l'entourage : actions de sensibilisation dans la classe et dans l'école pour rassurer les élèves et leur expliquer les fonctions de ces comportements.

Accompagner dans l'accès aux activités d'apprentissage :

« Les enfants avec TSA présentent des pics de compétences dans certains domaines et des difficultés importantes dans d'autres domaines. Il est nécessaire de déterminer les points d'appui et les limitations d'activité de l'élève pour proposer des activités en corrélation avec ses compétences et celles du Socle Commun » : adaptation des supports, proposition d'une activité différente...tout en inscrivant l'élève au sein du groupe classe par la valorisation de ses compétences.

Des pistes et des réflexions complémentaires : [Accompagner des élèves avec des troubles du spectre autistique à l'école maternelle](#) (document de l'Académie de Lyon)

Vie des écoles

Cette rubrique vous est ouverte pour partager expériences de classe, d'école...

Cont@ct : Mission.Maternelle44@ac-nantes.fr

Plan autisme

Le troisième plan dédié à l'autisme (2013 /2017) a prévu la création d'unités d'enseignement en maternelle pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) dès la petite enfance en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la haute autorité de santé.

Ce nouveau regard sur la prise en charge des jeunes enfants autistes met en évidence la nécessaire précocité de cette prise en charge : les enfants, scolarisés dans le milieu ordinaire, ont vocation à y rester, et c'est le secteur médico-social qui vient s'installer dans l'école.

Trente unités d'enseignement sont créées au plan national.

Dans l'Académie de Nantes, dès septembre, c'est à Saint Herblain qu'une école maternelle (*La Pelousière*) accueillera au sein d'une unité d'enseignement sept élèves de trois à six ans. Ils bénéficieront sur une unité de temps et de lieu d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques selon les pratiques recommandées par la Haute autorité de santé.

Leur parcours de scolarisation, inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun, devra leur permettre non seulement de trouver leur place au sein de la communauté éducative mais aussi de progresser et d'être élève à part entière.

C'est une nouvelle conception de l'accueil de jeunes enfants autistes ou atteints de troubles envahissants du développement, c'est aussi une reconnaissance de l'école maternelle, de son action auprès des jeunes élèves, de son rôle très important dans le dépistage des besoins particuliers.

Le partenariat, ici, prend une tout autre dimension : il associe, il partage, il collabore. Les enseignants, les ATSEM, les AVSCO, les éducateurs ainsi que tous les autres personnels spécialistes du soin et de l'accompagnement se voient confier une noble tâche : rendre accessible l'école et par là même la société. En cela, la loi du 11 février 2005 est une véritable réussite.

Pour aller plus loin : [Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement](#) (collection Repères DGESCO)

Témoignage d'une AVS dans une école de Rezé

À l'école maternelle, la possibilité de travailler en groupe permet sans doute de rassurer l'enfant en lui laissant voir que d'autres que lui peuvent se trouver en difficulté pour diverses raisons. Cela permet également de prendre de la distance et de se dégager du piège de l'affectif pour apprendre à cet enfant à gagner en autonomie.

Lorsque j'arrive sur un poste, je m'accorde toujours un temps d'observation pour prendre la mesure des difficultés de l'enfant mais aussi pour évaluer la place de chaque adulte de la classe. Chacun dans son champ de compétences, et dans un respect mutuel, il faut cultiver le « travailler ensemble », échanger, avec humour parfois pour désamorcer les conflits potentiels.

Cette année, j'accompagne un enfant autiste dans ses apprentissages mais je ne fais jamais à sa place. Je l'aide à reformuler la consigne et je m'assure qu'elle est bien comprise. Si le travail demandé est long, je décompte avec lui ce qu'il reste à faire pour qu'il ne se décourage pas...c'est une astuce qui l'aide à se poser.

La relation avec les parents est plus facile à l'école maternelle puisqu'on les voit plus souvent. Elle s'établit naturellement : j'échange sur le comportement de l'enfant alors que l'enseignant rend compte des apprentissages.

Accompagner, Valoriser, Sécuriser : J'ai à cœur que les enfants que l'on me confie trouvent leur place à l'école, qu'ils aient envie d'y venir et qu'ils soient acceptés par le groupe.

Pour aller plus loin :

[Auxiliaire de vie scolaire : référentiel de fonction \(DSDEN Val de Marne\)](#)



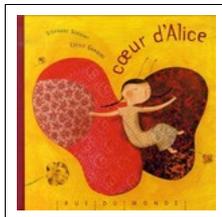
Des albums pour la classe

Nous sommes parfois bien démunis pour aborder en classe les particularités de chacun. La littérature de jeunesse a cette force d'offrir une médiation pour aborder ces sujets sensibles en mettant en avant des enfants particuliers : ils sont, en effet souvent, les héros de l'histoire. Par ailleurs, la réhabilitation de la différence dans la société et la connaissance du problème vont contribuer à augmenter le degré de compréhension des autres enfants.

La sélection proposée ici essaie de balayer quelques unes de ces différences.

Cœur d'Alice

Auteur : Stéphane Servant
Illustrateur : Cécile Gambini
Éditeur : Rue du Monde
Mars 2007
À partir de 4 ans



Alice est une petite fille comme les autres : elle rit, s'amuse, se met en colère. Mais Alice est aussi différente : elle ne peut pas marcher. Elle se laisse envahir alors par toutes les sensations possibles. Texte simple et poétique. Illustrations colorées, associant dessin et collage.

La petite casserole d'Anatole

Auteur : Isabelle Carrier
Éditeur : Bilboquet
Mars 2009
À partir de 3 ans



Un jour, Anatole a reçu, comme ça, une petite casserole sur la tête. Il la traîne toujours avec lui. Elle l'empêche d'agir comme les autres et ça finit par le décourager... Illustrations simples réalisées aux crayons de couleurs.

Et encore à l'envers

Auteur : Christine Teruel
Illustrateur : Julie Eugène
Éditeur : Arphilvolis
Novembre 2008
À partir de 5 ans



Ce qui embête le petit Dagobert, ce n'est pas sa culotte à l'envers, ce sont toutes ces actions (s'habiller, écrire...) qui lui demandent tant d'efforts. Sintéloi va lui venir en aide.

Texte très humoristique et illustrations pleines de sensibilité.

[Livres à croquer](#) : une sélection relative au handicap dans le numéro de juin 2014

Cheminement des parents et accompagnement des familles : motiver pour mobiliser.....

Dans la [loi du 11 février 2005](#), on ne relève pas moins de vingt et une occurrences du terme « parent(s) » et vingt-huit occurrences du terme « famille(s) ».

« Les parents de l'enfant porteur de handicap sont (donc) des partenaires incontournables : tout ce qui se ferait ou ce qui se déciderait contre eux serait irrémédiablement voué à l'échec. » (*Handicap au quotidien – La scolarisation des enfants porteurs de handicap – Sceren-CRDP 2012*)

Ces parents ont à cœur le bien de leur enfant, ils ont observé ses comportements, ils sont capables d'en parler. Ils sont préoccupés par son évolution et ils croient à son potentiel de développement. L'écart de leur enfant à la norme, parfois dévoilé à l'école maternelle, les entraîne dans des sentiments confus et déstabilisants : ils n'ont pas d'expérience, pas de modèle comme parent d'enfant différent.

Dans ce contexte, il n'est pas rare que l'école s'attache plus aux dysfonctionnements, aux déficiences, aux manques et ces constats viennent se télescoper avec l'intensité catastrophique de l'épreuve que vit la famille. L'envie de communiquer se verrouille alors et s'installent le repli sur soi et la défiance. Aux professionnels de valoriser la place des parents dans le processus d'éducation et de rééducation en leur fournissant des occasions de parler de leur enfant, en reconnaissant leur légitimité à apprécier certaines de ses compétences, aux parents de reconnaître l'enseignant dans sa professionnalité et dans sa capacité à gérer l'inclusion au quotidien.

On pourra alors garantir des conditions optimales d'accueil pour cet enfant particulier autour d'un projet éducatif commun :

- élaboration d'un contrat d'intégration
- aménagement du cadre scolaire et hors scolaire
- définition des rôles et missions de chacun sans oublier d'explicitier le jargon professionnel (RASED, MDPH, PPS, AVS etc.)
- échanges réguliers avec les partenaires éducatifs pour pointer, aussi, les réussites

Écoute, empathie, acceptation pour accompagner conjointement l'enfant vers plus d'autonomie et l'inciter toujours à grandir.

Pour aller plus loin : Pascal OURGHANLIAN : [Quand le handicap exacerbe les relations école / famille-parents](#)
Maryse METRA - [Les relations école-parents : qu'en est-il quand l'enfant est en difficulté ou porteur de handicap](#)

(suite de la p.1) Dans les modalités de la scolarisation, leur accord est indispensable : la signature en bas du projet personnalisé n'est pas une formalité. Elle atteste du dialogue abouti impliquant une compréhension et une adhésion au projet.

Avec l'équipe et en réseau. Le travail en complémentarité de compétences, s'il permet de mieux qualifier la situation, permet aussi de caractériser les limites de l'action de chacun. Une observation des enseignants spécialisés du réseau d'aides, l'avis du médecin de PMI ou du médecin scolaire, l'analyse du psychologue scolaire, le recours aux formateurs de la mission départementale ASH, qui ont une expérience de la scolarisation d'enfants porteurs de handicap, sont autant de ressources pour apporter les pistes nécessaires dans lesquelles s'engager. La loi de 2005 a introduit, de manière complémentaire, un acteur central dans l'accompagnement du travail des équipes : l'enseignant référent, médiateur entre la famille, l'école, et les partenaires.

Parmi ceux-ci, les services qui s'occupent du suivi et des soins de l'enfant peuvent avoir un avis essentiel sur le temps de scolarisation le plus adapté, mais aussi parfois sur les objectifs assignés à ce temps scolaire. De nombreuses études reconnaissent ainsi le rôle central du CAMSP, des SESSAD.

Il s'agit donc bien dans le cadre de ce partenariat, de distinguer les exigences de santé, de socialisation et d'autres apprentissages plus « scolaires », pour les équilibrer dans une relation au meilleur bénéfice de l'enfant.

ET L'ÉVALUATION ?

La scolarisation d'un enfant handicapé est réalisée dans le cadre d'un projet qui doit pouvoir évoluer, au rythme de l'évolution de la situation de l'enfant. Pas de résultats sous forme binaire : on le voit bien, l'évaluation ici ne sera jamais quantitative. Elle sera bien plus appréciation des évolutions, interrogation sur des obstacles, et n'aura de véritable intérêt que si elle permet une rétroaction sur les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour l'avenir ([retour p.1](#)).

Pour aller plus loin : [La scolarisation des élèves handicapés](#) (Ministère Éducation Nationale)

[Document IA 17](#)

[Dossier l'École d'aujourd'hui : accueillir le handicap à l'école maternelle](#)

Du côté des TUIC

« À l'école, l'élève différent qui présente un déficit moteur, sensoriel, intellectuel ou divers autres troubles, est confronté à une multitude de tâches, au travers desquelles il peut rencontrer d'importantes difficultés ».



Le site « l'école pour tous », propose des ressources numériques adaptées aux différents types d'activités scolaires.

Les ressources présentées sur ce site sont classées en différentes rubriques qui correspondent aux activités scolaires : Écrire, Lire, Tracer, Écouter, Rechercher une information, Manipuler des objets, Piloter un ordinateur, etc.

Dans la rubrique « pour enseigner », des propositions sont disponibles pour soutenir la réussite des élèves dès la grande section.

[Visiter le site de l'école pour tous](#)

Outils pour la classe

Accueillir les élèves en situation de handicap
coordonné par **C. BERZIN**
pour des réponses scientifiques, administratives, psychologiques et pratiques données par des spécialistes du handicap
Éditions Sceren-CRDP-2010



Handicap au quotidien
J-L BUGNON
J-M LECOMTE
J PERCEAU
pour une scolarisation réussie d'un enfant handicapé dans une classe de l'école primaire
Éditions Sceren-CRDP-2012

Construire le goût d'apprendre à l'école maternelle
sous la direction
de **Christine PASSERIEUX**
pour une école maternelle qui fait le pari de la capacité de tous à réussir
La Chronique Sociale -2014



Directrice de la publication : Catherine BENOIT-MERVANT, Directrice des Services de l'Éducation Nationale

Comité de rédaction : Mission École Maternelle – DSDEN 44 - Cont@ct : Mission.Maternelle44@ac-nantes.fr